



Le 7 mai 2020

Sortie du confinement : Le Collectif des Associations Unies propose un plan d'urgence pour en finir avec le sans-abrisme

Depuis le début du confinement le 17 mars 2020, la mobilisation générale du secteur de l'aide aux personnes sans-domicile, la création en urgence de places nouvelles et la coordination des acteurs de l'hébergement, de la veille sociale et du soin montrent qu'il serait possible de sortir du sans-abrisme en amplifiant l'effort et en relançant la sortie vers le logement, dans une logique renforcée de Logement d'abord. A contrario, la fin de la trêve hivernale, la diminution des capacités d'hébergement et d'intervention sociale après le déconfinement auraient des conséquences dramatiques pour les plus précaires.

Nous sommes donc à la croisée des chemins, et nous emprunterons le bon à condition de faire dès maintenant les choix pour que demain ne ressemble pas à hier. **Le plan de relance doit être l'occasion d'un changement d'échelle pour mettre fin au sans-abrisme et réduire le nombre de ménages mal-logés, en fixant des objectifs ambitieux en termes de sorties de rue, de bidonville, de squat, ou de l'hébergement vers le logement, de production de logements très sociaux et logements accompagnés et de rénovation des logements indignes et énergivores.**

A. Un plan à court terme pour répondre à l'urgence sociale et sanitaire

La mobilisation des services de l'Etat, aux côtés des associations, a permis l'ouverture de plus de 11 000 places d'hébergement, majoritairement à l'hôtel, auxquelles s'ajoute le maintien de 14 000 places issues du plan hiver. L'effort est à souligner et produit des résultats : à Paris la quasi-totalité des familles en demande d'hébergement ont obtenu satisfaction. S'il a fortement diminué, le nombre de demandes non-pourvues au 115 est toutefois encore proche des 2 000 personnes chaque soir. L'effort doit donc être pérennisé et renforcé pour

répondre aux besoins encore présents, exprimés ou non. Tout doit être fait à la fois pour que se poursuive l'orientation vers le logement ou l'hébergement des personnes le souhaitant et pour qu'aucune personne ne soit remise à la rue sans solution, quel que soit son statut administratif.

D'un point de vue opérationnel, il nous semble indispensable que les services déconcentrés de l'Etat puissent assurer un rôle de coordination de l'action publique en réunissant dans chaque département tous les acteurs de la lutte contre les exclusions (de la veille sociale, du logement et de l'hébergement, du soin, et du travail social), ainsi que les collectivités locales au plus vite pour préparer la période de déconfinement, recenser les besoins des personnes, établir un diagnostic social des personnes hébergées, recenser les capacités d'accueil pouvant être pérennisées et mobiliser d'autres locaux vacants, en s'accordant sur des critères qualitatifs. **Cette coordination large au niveau départemental et régional permettra la recherche de logements dans le parc social, en réunissant les différents réservataires, la nécessaire mobilisation du parc privé à vocation sociale, la prospection de locaux et solutions alternatives pour les sites qui doivent fermer.** Le desserrement de certaines structures collectives devra être maintenu pour limiter le risque épidémique en compensant la perte de places par de l'orientation vers du logement ou de l'hébergement existant ou par des créations nouvelles.

1- Aucune remise à la rue et inconditionnalité de l'accueil : la nécessité de prolonger le plan hiver et les réquisitions d'hôtel et locaux vacants durant toute l'année 2020

- Déployer un plan territorial permettant une évaluation sociale de chaque personne, en activant des plateformes d'accompagnement social des ménages à l'hôtel et dans chaque structure d'accueil, pour proposer à chaque ménage d'ouvrir ses droits sociaux, de déposer une demande de logement social, un recours DALO ou une demande de titre de séjour.
- Négocier avec les hôteliers en vue d'une prolongation des places hôtelières, avec un accompagnement social et favoriser l'accès à l'alimentation et au numérique (wifi gratuit et équipement informatique) des familles en hôtels pour permettre la continuité pédagogique, l'accès aux droits via des procédures dématérialisées, l'accès à l'information pour limiter l'isolement.
- Sortir des gymnases les personnes et les orienter le plus rapidement possible vers des solutions de logement ou d'hébergement ou dignes et adaptées à la situation de chaque personne.
- Accélérer la résorption des squats et bidonvilles, et notamment dans les territoires d'outre-mer, en augmentant le budget dédié à cette action, et en engageant au plus vite des projets d'insertion concertés avec les ménages. Dans l'attente, sécuriser ou permettre l'accès à l'eau potable sur site, à des dispositifs de sanitaires, à l'hygiène, à l'alimentation et au ramassage des ordures pour toutes les personnes vivant en squats et en bidonvilles. Des instructions claires visant à surseoir à toute expulsion ou

évacuation pour toute l'année 2020 doivent être données aux préfets et un espace de coordination proposé aux acteurs de terrain.

- **Faciliter l'accès à un titre de séjour des personnes en situation administrative précaire** afin de permettre une sortie des structures vers l'emploi et le logement par une instruction aux préfets. Mettre fin à la situation précaire des personnes sous statut Dublin en appliquant la clause de souveraineté et en rétablissant leurs conditions matérielles d'accueil, puisque les transferts vers les pays de l'UE sont suspendus. Assurer également un accès accéléré et rétroactif aux conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile – orientation vers un hébergement dans le DNA et ADA – de manière dérogatoire afin de permettre à ces ménages d'accéder à des ressources avant et durant la reprise progressive de l'enregistrement de la demande d'asile et éviter ainsi un nouveau flux de public à la rue. Proroger la suspension des décisions de fin de prise en charge dans le dispositif national d'accueil pour l'ensemble des personnes accueillies, dont les personnes déboutées et bénéficiaires de la protection internationale.
- **Garantir la pérennité des solutions mises en œuvre pour les femmes victimes de violences, en finançant des places spécifiques,** le confinement ayant conduit à une augmentation massive des signalements de violences conjugales. **S'assurer de la mise en place d'un comité de suivi sur l'hébergement des femmes victimes de violences** tel que prévu lors du Grenelle contre les violences conjugales.
- **Garantir la souplesse des organismes** (notamment CAF, centres de sécurité sociale ou CPAM, Pôle Emploi, bureaux « asile et séjour » des préfectures, service des impôts) **afin d'assurer la continuité des droits des personnes domiciliées** qui n'auraient pas pu effectuer une démarche ou répondre à une demande de renseignement, afin que ne leur soient pas imputées les conséquences du contexte de confinement et de post-confinement.
- **Accroître et renouveler les distributions de chèques services *a minima* jusqu'à la rentrée des classes de septembre,** élargir l'offre et les circuits de diffusion pour toucher les ménages en difficulté dans les quartiers populaires, en lien avec les communes.

2- Accès aux soins : renforcer les nouveaux partenariats entre les secteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du sanitaire

La crise sanitaire est aussi un révélateur des difficultés d'accès aux soins, de dépistage et de prévention à l'égard des personnes à la rue ou hébergées, liées aux difficultés d'accès aux structures de soins de droit commun et au manque de personnel médical en capacité d'intervenir dans les centres et auprès des équipes de rue.

- **Élaborer une stratégie de dépistage systématique en faveur des personnes précaires** dans tous les lieux de vie : centres d'hébergement, hôtels, foyers, squat, campements, aires d'accueil..., prévoyant des actions de médiation et d'interprétariat en santé pour accompagner la réalisation des tests auprès des personnes. Permettre aux dispositifs

médico-sociaux (CSAPA, CAARUD, PASS etc.) d'effectuer ces tests, donnerait des moyens supplémentaires d'aller au plus près des personnes en situation de précarité ou d'addiction. **Développer l'hospitalisation à domicile dans les lieux d'accueil**, conformément aux recommandations du haut conseil de la santé publique, incluant un élargissement des conditions d'accès à la HAD (et au SSIAD) aux publics sans couverture.

- **Maintenir l'hébergement et l'accompagnement médico-social des publics usagers de drogue** soit dans des unités spécialisées, soit à l'hôtel avec accompagnement. Poursuivre les ouvertures de places spécialisées (Soins de Suite et de Réadaptation, LHSS, LAM, ACT...) pour permettre les sorties des structures de soin à destination de ces publics. Organiser un plan de réduction des risques dans les lieux d'accueil.
- **Supprimer le délai de carence de trois mois pour l'accès à la PUMA des étrangers** et pour l'accès à l'AME des personnes en situation irrégulière qui reporte et complexifie l'accès à la prévention, aux soins des personnes en difficulté, en particulier l'accès à la médecine de ville. Renouveler la prolongation de 3 mois des droits à l'AME afin d'éviter les ruptures de droit.
- **Constituer des stocks de matériels de protection pour les salariés, bénévoles et personnes accueillies** (masques, gants, blouses, gels...) dans les structures, maraudes et en lien avec l'ARS.
- Pour permettre la pérennisation dans chaque territoire d'équipes mobiles sanitaires pluridisciplinaires, **renforcer ou créer des Permanences d'Accès aux soins de Santé (PASS) et des Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP)** sur les territoires encore déficitaires, et **développer la médiation en santé, le travail pair et l'interprétariat en santé.**
- **Transformer ou réorienter en partie les places du parc d'hébergement spécialisé Covid-19 vers l'offre d'hébergement médico-social** : Lits Haltes Soins Santé (LHSS), Lits d'Accueil Médicalisé (LAM), Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT), Centres de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie résidentiels, permettant d'inscrire les personnes malades à la rue, en campement, en squat, en bidonville dans des parcours de soins orientés vers le logement. Ces capacités doivent compléter les créations déjà actées dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

3- Un plan d'humanisation et l'adaptation des accueils de jour, centres d'hébergement et logements d'insertion

La crise sanitaire a montré l'inadaptation de certains lieux d'accueil et d'hébergement au confinement, à la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire pour les personnes accueillies et les salariés et bénévoles qui les accompagnent (hébergement trop collectif, absence de chambre individuelle, surpopulation dans les FTM, promiscuité dans les accueils de jour...). Les enseignements de la crise sanitaire justifient la relance d'un plan d'investissement pour l'humanisation-adaptation des structures avec les objectifs suivants :

- **Créer des chambres individuelles en substitution des dortoirs**, desserrer les structures les plus collectives et créer des espaces privatifs.
- Favoriser les kitchenettes individuelles et **installer des cuisines collectives dans les centres** qui en sont dépourvus.
- **Adapter les locaux des centres d'hébergement pour un accueil 24h/24** lorsque cela n'est pas le cas.
- **Investir dans l'équipement informatique**, accès wifi et 4G dans les centres et dans les chambres avec une action prioritaire en faveur des enfants hébergés.
- **Redéfinir les prestations sociales dans l'hébergement généraliste**, et l'hébergement des demandeurs d'asile, incluant l'accompagnement, l'alimentation, le soin, le respect des normes d'hygiène, l'accès à un équipement numérique, les Ateliers d'adaptation à la vie active, les activités culturelles et sportives., dans le cadre de la mise en place d'un statut unique des activités d'hébergement et de veille sociale, permettant de garantir ces normes minimales de qualité pour tout établissement. Développer le « CHRS hors les murs » comme une modalité d'accompagnement social des personnes dans leur lieux de vie.
- Etendre l'utilisation des crédits d'humanisation pour **rénover les accueils de jour** (instruction de 2009 à modifier) et repenser le processus actuel de la gestion de ces crédits.
- **Relancer le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants** encore pourvus de cuisines collectives et sanitaires partagés, avec des créations de places de desserrement. Accroître la production de places en résidence sociale.

4- Prévenir les impayés de quittance, les expulsions locatives et assurer le droit au logement

La crise sanitaire est également une crise sociale dont les effets économiques sur les ménages vont perdurer de nombreux mois. De façon à éviter que les centaines de milliers de personnes fragilisées par la crise ne basculent dans la spirale des impayés de loyers et de charges, il importe de :

- **Créer sans attendre un fonds national d'aide à la quittance** pour aider les locataires dont les revenus ont baissé depuis mars 2020. L'instruction des demandes pourrait être assurée par les Fonds de solidarité logement (FSL) gérés par les Départements ou les Métropoles, avec une doctrine spéciale pour garantir un examen souple, rapide et harmonisé des demandes et un apport financier exceptionnel initial de l'Etat d'environ au moins 200 millions d'euros.
- **Mettre un terme aux expulsions locatives sans relogement.** La crise risque d'accentuer considérablement le nombre d'expulsions qui était déjà au plus haut. La trêve des expulsions doit être prolongée jusqu'à la fin de la crise sanitaire et sociale. Puis des

instructions devront être données aux préfets pour qu'aucune expulsion sans solution de logement adaptée ne soit prononcée.

- **Renforcer les moyens des préfets pour indemniser les propriétaires** et prévenir les expulsions en abondant le fonds d'indemnisation à hauteur de 50 M€.
- **Garantir l'effectivité du Droit au logement** et la continuité du service public par une instruction demandant la reprise de toutes les commissions de médiation et l'aménagement du recours
- **Revaloriser immédiatement les APL**, notamment en annulant les coupes de 5€ et les désindexations et en rétablissant l'APL-accession

B. Faire du plan de relance un accélérateur du Logement d'abord

Les réponses urgentes à la crise ne doivent pas nous faire oublier que des solutions à moyen et long termes sont indispensables pour garantir à chaque personne une solution digne et pérenne au-delà de la période de crise en ayant pour objectif la fin durable du sans-abrisme, en investissant massivement dans une politique de Logement d'abord. La relance de la construction du logement social et très social est aussi un levier majeur de création d'emplois et de croissance économique au service de l'intérêt général.

1- Investir massivement dans le logement très social et l'accompagnement

- **Investir massivement dans le logement très social** via le financement de 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 PLAI sous plafonds APL par le biais d'un retour de l'Etat dans le financement des aides à la pierre et le renoncement à la RLS, et mobiliser le parc privé par la mobilisation du parc vacant et le conventionnement via l'ANAH de 40 000 logements par an grâce notamment à un crédit d'impôt attractif en privilégiant les loyers très sociaux et le mandat de gestion et à la simplification du dispositif de conventionnement
- **Poursuivre le développement du logement adapté, notamment des pensions de famille et de l'intermédiation locative** : revalorisation du forfait journalier des pensions de famille, augmentation des moyens d'accompagnement social en IML, sécurisation des risques locatifs encourus par les associations en élargissant la garantie VISALE. Définir une véritable stratégie permettant d'accroître la production de logement en résidences sociales.
- **Attribuer davantage de logements sociaux aux personnes sans domicile**, grâce à des baisses de quittance ciblées, une revalorisation des APL, un renforcement des mesures d'accompagnement social (AVDL) et un respect strict des quotas d'attributions en faveur des ménages très pauvres et prioritaires sur l'ensemble des contingents.

- Financer un plan de formation des intervenants sociaux professionnels et bénévoles aux principes du Logement d'abord, à l'accompagnement aux recours DALO.
- Améliorer la couverture territoriale des services d'accompagnement de proximité pour l'accompagnement aux droits liés à l'habitat, qu'il s'agisse de relais généralistes de l'action sociale institutionnelle ou associative ou via des permanences d'acteurs spécialisés.
- Au-delà de l'extension nécessaire de VISALE, étudier les conditions de mise en place d'une véritable Garantie Universelle des loyers pour une mise en œuvre la plus rapide possible et développer également des dispositifs « d'aller-vers » permettant d'identifier et d'accompagner à domicile les ménages dès les premiers impayés de loyer et articuler les différentes interventions en fonction des besoins d'accompagnement observés.

2- Renforcer les services au contact des personnes sans-domicile

La crise sanitaire et le confinement l'ont démontré : pour une partie importante de la population, les services de maraudes, d'accueil de jour et de distribution alimentaire sont la principale, voire la seule solution d'accès aux droits, mais ils sont très fragiles en cas de crise. Il est donc capital de les renforcer :

- Renforcer les moyens des accueils de jour et des équipes mobiles, en dehors de toute logique saisonnière : équipement en matériel numérique et capacité de médiation numérique, mobilisation de professionnels de santé en renfort des maraudes, financement accru pour renforcer le rôle des accueils de jour dans l'accès aux droits des personnes sans domicile ou en situation d'exclusion (formations sur l'accès aux droits, domiciliation avec un financement dédié pour améliorer la couverture territoriale...)
- Renforcer les SIAO pour remplir les missions suivantes : répondre à tous les appels émis vers le 115, disposer de capacité à développer l'observation sociale sur leur territoire, en créant au moins un poste qualifié dédié à l'observation sociale et en améliorant les capacités techniques des SI-SIAO pour produire de l'observation sociale et rendre les données publiques, mettre en œuvre la participation des personnes accueillies aux instances de gouvernance et d'orientation des SIAO.
- Accroître les possibilités d'orientation des publics suivis par le SIAO vers le logement social et logement d'insertion par une meilleure coordination avec les bailleurs sociaux et les gestionnaires de contingent.

3- Un plan de soutien massif contre le mal-logement en Outre-mer

La crise a mis en évidence le sous-équipement manifeste de certains territoires, notamment ultra-marins, qui ont très vite connu d'immenses difficultés sanitaires et sociales dès les premières mesures de confinement, de fermetures d'hôtels ou les premiers cas de maladie.

- **Adopter une gouvernance renforcée**, s'appuyant sur une planification plus forte et décloisonnée, réunissant en particulier les acteurs de l'hébergement et du logement, y compris social et privé, de l'aide alimentaire, de l'asile et de la santé mais aussi de l'insertion et de l'aide sociale à l'enfance, via le conseil départemental a minima.
- **Renforcer les structures sociales, médico-sociales et sanitaires existantes et créer de nouvelles structures doivent être une priorité absolue.** Les règles de non expulsion locative et non remises à la rue doivent être adaptées pour empêcher toute remise à la rue sans solution. D'autres mesures doivent également être développées pour l'Outre-mer, concernant par exemple l'aide alimentaire, la lutte contre l'habitat indigne, mais aussi le développement des infrastructures de communication et de transports ou encore le développement de l'insertion par l'activité économique.
- **Massifier les régularisations foncières**, pour permettre des projets de réhabilitation de logements et de quartiers outre-mer.
- **Développer les dispositifs d'auto-construction accompagnée.**

C. Rehausser l'ambition et le financement des politiques de lutte contre l'habitat indigne et de rénovation des passoires énergétiques

Les chantiers de rénovation énergétique sont à l'arrêt, alors que 12 millions de précaires énergétiques vivent dans des conditions néfastes pour leur confort, leur santé et leur pouvoir d'achat. Les procédures de lutte contre l'habitat indigne quant à elles ont été délaissées depuis le début de la crise sanitaire alors que plus d'un million de personnes y ont été confinées, malgré les risques pour leur santé qui seront pour certains, enfants et adultes, plus sévères sur le long terme que le Covid-19. Les visites de logements signalés comme indignes, les mesures administratives en cours et opérations programmées doivent reprendre sans tarder.

- **Lancer un plan national et programmatique de lutte contre l'habitat indigne** au plus vite.
- **Fixer les objectifs quantitatifs et qualitatifs aux territoires**, avec engagements contractualisés avec les collectivités locales (intercommunalités, communes, départements), assortis d'obligations de résultats, représentant au total au moins 60 000 logements indignes par an.
- **Mener les opérations de repérage des situations d'habitat indigne** (avec ou sans signalement préalable) ; **accompagner les ménages propriétaires et locataires** vers la sortie de cette situation (aides, travaux, recours) en finançant mieux cet accompagnement dans les opérations programmées et en diffus ; **utiliser les procédures coercitives** (arrêtés d'insalubrité et de péril, notamment) et les faire aboutir (y compris par le biais de l'astreinte et de la substitution aux bailleurs dans les travaux et le relogement des ménages).

- **Impliquer les ménages vulnérables** dans la rénovation de leur logement : organiser et planifier le repérage des ménages vulnérables au niveau local, mieux les informer et leur proposer de devenir acteur de la rénovation via l'auto-réhabilitation accompagnée.
- **Renforcer les dispositifs d'accompagnement** des ménages dans leurs démarches de rénovation énergétique, **renforcer l'accompagnement global** (juridique, technique, administratif et si nécessaire social) des ménages avant, pendant et après les travaux.
- **Renforcer l'obligation de rénover les passoires énergétiques mises en location dès 2023.**
- **Augmenter les investissements publics dans la rénovation énergétique** pour traiter 7 millions de passoires énergétiques en une décennie.
- **Simplifier et renforcer « Habiter Mieux Sérénité » et « MaPrimeRénov »** pour inciter à des rénovations complètes et ambitieuses les plus performantes possibles, et viser un reste-à-charge zéro pour les ménages à bas revenus
- **Construire une offre de rénovation énergétique complète** et de qualité, en partenariat avec les professionnels du bâtiment : assurer la qualité des travaux à un coût maîtrisé.
- **Consolider la gouvernance nationale et régionale du plan** de rénovation énergétique : être en capacité d'évaluer et de suivre régulièrement la rénovation des passoires énergétiques, améliorer le pilotage du PREB en coordination avec les territoires.

Les 37 associations du Collectif des Associations Unies

Advocacy France
Association des Cités du Secours Catholique
Association Nationale des Compagnons Bâisseurs
Association DALO
ATD Quart Monde
Aurore
Centre d'action sociale protestant (CASP)
Collectif National Droits de l'Homme Romeurope
Collectif Les Morts de la Rue
Comité des Sans Logis
Croix-Rouge française
Emmaüs Solidarité
Emmaüs France
Enfants de Don Quichotte
Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine
Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Fédération de l'Entraide Protestante
Fédération Française des Equipes Saint-Vincent
Fédération des acteurs de la solidarité
Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage
(FNASAT-Gens du voyage)
Fédération Nationale des Samu Sociaux (FNSS)
Fédération Santé Habitat
Fondation Abbé Pierre
Fondation de l'Armée du Salut
France Terre d'Asile
Habitat et Humanisme
Jeudi Noir
Les petits frères des Pauvres
Ligue des Droits de l'Homme
Médecins du Monde
Secours Catholique
SoliHa – Solidaires pour l'Habitat
Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)
Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)
Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)
Union Nationale Interfédérale des OEuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)

www.collectif-associations-unies.org

Facebook @CollAssoUnies – Twitter @CollAssoUnies

Contacts

Florent Gueguen, directeur de la Fédération des acteurs de la Solidarité -

florent.gueguen@federationsolidarite.org

Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre - crobert@fondation-abbe-pierre.fr

Porte-paroles du Collectif des Associations Unies.